# RÈGLEMENT OP COM 2025-2026
# "2 mois gratuits"
# Du 1er octobre 2025 au 28 février 2026.

## Article 1 : Définition et conditions de l'offre commerciale

MLC Mutuelle, 1 rue de la Sarthe à Cholet (49306), régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 315 519 231, met en place une offre commerciale nommée « 2 mois gratuits » destinée à promouvoir MLC Mutuelle et de faire bénéficier aux futurs adhérents de conditions tarifaires particulières.

**L'offre commerciale « 2 mois gratuits » prévoit l'application d'une gratuité de cotisation de 2 fois 1 mois sur une période de 2 ans d'adhésion minimum.**

**Offre non cumulable avec l'offre parrainage.**

## Article 2 : Conditions d'éligibilité à l'offre

Cette offre est accessible à toute personne physique et majeure assurée sociale au titre d'un régime obligatoire et domiciliée en France (Métropolitaine ou DOM-TOM).

Cette offre s'applique pour toute nouvelle souscription C'INDIVIDUEL et C'SENIOR dans les conditions fixées à l'article 3.

Sont exclus les anciens adhérents de MLC Mutuelle dont les contrats ont été radiés au cours de l'année 2025 ou pour défaut de paiement de cotisation.

Un changement de contrat ou de garantie n'étant pas considéré comme une nouvelle adhésion, cette opération n'ouvre pas droit à l'offre commerciale.

- ⇨ Cas C2S-P : pas de gratuité
- ⇨ TNS : pas de gratuité
- ⇨ C'Communale : pas de gratuité.

## Article 3 : Dates de l'offre commerciale

Date de début de l'offre : 01/10/2025
Date de fin de l'offre : 28/02/2026

Les adhésions doivent être effectives au plus tôt le 1er/10/2025 et au plus tard le 1er/03/2026 inclus.

Les conditions d'adhésion doivent également respecter le règlement mutualiste en vigueur.

## Article 4 : Modalités d'adhésion

Pour bénéficier de l'offre commerciale « 2 mois gratuits », le futur adhérent doit avoir formulé une demande de devis auprès de notre réseau commercial. Puis, si la proposition convient, il devra signer un bulletin d'adhésion auprès de MLC Mutuelle dans les conditions visées à l'article 3 et au règlement mutualiste en vigueur.

Le nouvel adhérent devra s'acquitter du règlement correspondant au premier mois de cotisation par chèque, espèces ou carte bancaire.

La Mutuelle appliquera alors, la gratuité des cotisations sur le 2ème mois et le 24ème mois d'adhésion.

## Article 5 : Mention d'information Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Vos données personnelles sont traitées par MLC Mutuelle, sur la base d'un contrat, afin de permettre votre adhésion à une garantie de frais de soins de santé, pour la gestion et l'exécution de notre relation contractuelle, la réalisation de traitements statistiques, l'exercice des recours, la gestion des réclamations et des contentieux, et la gestion des difficultés sociales. Elles pourront être réutilisées à des fins de prospection commerciale sur la base d'un intérêt légitime poursuivi par MLC Mutuelle ou de votre consentement.

Vos données seront également utilisées aux fins de lutte contre la fraude. Ce traitement est réalisé sur la base de l'intérêt légitime de MLC Mutuelle à maîtriser ses risques. Elles seront également traitées pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de se conformer à une obligation légale. Les destinataires de vos données sont MLC Mutuelle, les tiers autorisés et ses éventuels sous-traitants. Vos données sont conservées le temps du contrat et sont ensuite archivées pendant la durée de prescription légale applicable.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des raisons qui vous sont propres, d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation, d'un droit au retrait de votre consentement, ainsi que du droit de formuler des directives relatives à l'accès à vos données après votre décès. Vous pouvez adresser vos demandes par courrier à l'adresse suivante : MLC MUTUELLE - Service DPO - 1 rue de la Sarthe - CS 60605 - 49306 CHOLET CEDEX - France, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez saisir en dernier ressort la Cnil. Si vous souhaitez en savoir plus sur la manière dont MLC Mutuelle traite vos données personnelles, vous pouvez vous référer à sa politique relative à la protection des données disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.mlcmutuelle.fr

**Article 6 : Responsabilités et droits**

MLC Mutuelle se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les conditions ou d'annuler cette offre en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**Article 7 : Conditions d'exclusion**

Le bénéfice de cette offre implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du futur adhérent. Le non-respect dudit règlement entraine l'annulation de l'offre, la nullité pure et simple du contrat et le bénéfice de la gratuité.

**Article 8 : Règlement de l'offre commerciale**

Le règlement de l'offre est disponible sur simple demande formulée auprès de MLC qui adressera le document par retour soit par courrier, soit par mail, ou en le mettant à votre disposition dans l'une de nos agences.

**Article 9 : Juridiction**

Le futur adhérent reconnait avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.